

Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

## **Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 24 novembre 2022

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
présents : 16

### **OBJET : Projet de création d'un marché couvert place Armand GAMBS.**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-quatre novembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

**Absent (s) avant donné procuration** : Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER  
M. Jérôme LICHNER à Mme Cindy BERTRAND  
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL  
Mme Patricia HARTER à M. Valentin BECK

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Vanessa TERRY ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Bruno STOSSE

**Secrétaire de séance** : M. Michel BAUER.

Le projet a pour objet de créer un marché couvert place Armand GAMBS. La superficie du marché couvert sera de 430.90 m<sup>2</sup>.

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- Protéger les commerçants des intempéries lors du marché hebdomadaire,
- Protéger les usagers du marché hebdomadaire des intempéries,
- Augmenter l'affluence du marché couvert,
- Protéger le parking covoiturage,
- Améliorer la réception des clients des Food Trucks,
- Permettre la réalisation de nouvelles manifestations sur la place Armand GAMBS,
- Apporter un plus pour les associations, notamment lors des manifestations patriotiques du 8 mai et du 11 novembre,
- Améliorer l'affluence et le confort lors des marchés de Noël des associations et du marché de Noël des écoles.

Vu le terrain cadastré parcelle 27 section 01 situé à Ham-sous-Varsberg.

Vu le terrain cadastré parcelle 28 section 01 situé à Ham-sous-Varsberg.

Vu le plan de financement prévisionnel du projet « création d'un marché couvert place Armand GAMBS ».

|  |      |              |
|--|------|--------------|
| Coût des travaux HT  |      | 395.500,00 € |
| Subvention DETR  | 40 % | 158.200,00 € |
| Subvention Ambition Moselle  | 20 % | 79.100,00 €  |
| Subvention Soutien et amélioration du cadre de vie et du service de proximité (Région Grand-Est) | 20 % | 79.100,00 €  |
| FCTVA  |      | 64.877,82 €  |
| Reste à la charge de la commune  |      | 79.100,00 €  |

Le maire propose au conseil municipal de valider ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet cité ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif soutien et amélioration du cadre de vie et du service de proximité de la région Grand-Est,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif DETR,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif Ambition Moselle,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est éligible,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié le : 24.11.2022

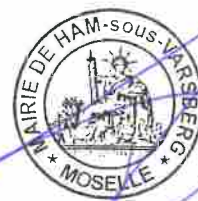
POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 24.11.2022  
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 24.11.2022  
Le Maire, Edmond BETTINGER

Sous-Préfecture de  
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

25 NOV. 2022

COURRIER ARRIVÉ



Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 24 novembre 2022

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
présents : 16

**OBJET : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR – exercice 2023).**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-quatre novembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER  
M. Jérôme LICHNER à Mme Cindy BERTRAND  
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL  
Mme Patricia HARTER à M. Valentin BECK

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Vanessa TERRY ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Bruno STOSSE

**Secrétaire de séance** : M. Michel BAUER.

Le Conseil Municipal décide des travaux de création d'un marché couvert place Armand GAMBS à savoir :

**Création d'un marché couvert place Armand GAMBS : 395.500,00 € H.T.**

Et selon le **plan de financement prévisionnel** suivant :

|   |      |              |
|---|------|--------------|
| Subvention DETR   | 40 % | 158.200,00 € |
| Subvention Ambition Moselle   | 20 % | 79.100,00 €  |
| Subvention Soutien et amélioration du cadre<br>de vie et du service de proximité (Région Grand-Est) | 20 % | 79.100,00 €  |
| Reste à la charge a la commune  |      | 79.100,00 €  |

**LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 79.100,00 € H.T. (20 %)  
APRES SUBVENTIONS**

**TOTAL DU PROJET :**

**395.000,00 € H.T.**

La commune est tributaire de l'accompagnement financier afin de respecter sa ligne budgétaire. Elle se réserve le choix de réaliser ou non le projet en fonction du résultat de la présente demande.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal charge le Maire de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et à signer les actes à intervenir.

Publié le : 24.11.2022

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 24 novembre 2022

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 24 novembre 2022

Le Maire, Edmond BETTINGER



Sous-Préfecture de  
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

25 NOV. 2022

COURRIER ARRIVÉ

Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 24 novembre 2022

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
présents : 16

**OBJET : Projet de réfection de l'accès principal du cimetière et l'entrée secondaire.**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-quatre novembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

**Absent (s) avant donné procuration** : Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER  
M. Jérôme LICHNER à Mme Cindy BERTRAND  
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL  
Mme Patricia HARTER à M. Valentin BECK

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Vanessa TERRY ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Bruno STOSSE

**Secrétaire de séance** : M. Michel BAUER.

Le projet a pour objet de réhabiliter l'accès principal du cimetière et l'entrée secondaire.

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- Sécuriser les utilisateurs du cimetière en supprimant les crevasses et les gonflements de l'enrobé,
- Offrir aux services des pompes funèbres un accès approprié à la morgue,
- Embellir l'accès principal du cimetière et son accès secondaire.

Vu le terrain cadastré parcelle 3 section 17 situé à Ham-sous-Varsberg.

Vu le terrain cadastré parcelle 4 section 17 situé à Ham-sous-Varsberg.

Vu le terrain cadastré parcelle 131 section 17 situé à Ham-sous-Varsberg.

Vu le plan de financement prévisionnel du projet « réfection de l'accès principal du cimetière et l'entrée secondaire ».

|                     |      |             |
|---------------------|------|-------------|
| Coût des travaux HT |      | 20.170,00 € |
| Subvention DETR     | 40 % | 8.068,00 €  |
| Fond de concours    | 30 % | 6.051,00 €  |

|                                 |            |
|---------------------------------|------------|
| FCTVA                           | 3.970,42 € |
| Reste à la charge de la commune | 6.051,00 € |

Le maire propose au conseil municipal de valider ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet cité ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif DETR,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est éligible,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié le : 24.11.2022

POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 24.11.2022  
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 24.11.2022  
Le Maire, Edmond BETTINGER



Sous-Préfecture de  
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

25 NOV. 2022

COURRIER ARRIVÉ

Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 24 novembre 2022

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
présents : 16

**OBJET : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR – exercice 2023).**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-quatre novembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER  
M. Jérôme LICHNER à Mme Cindy BERTRAND  
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL  
Mme Patricia HARTER à M. Valentin BECK

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Vanessa TERRY ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Bruno STOSSE

**Secrétaire de séance** : M. Michel BAUER.

Le Conseil Municipal décide des travaux de réfection de l'accès principal du cimetière et l'entrée secondaire :

**Réfection de l'accès principal du cimetière et l'entrée secondaire : 20.170,00 € H.T.**

Et selon le **plan de financement prévisionnel** suivant :

|                                |      |            |
|--------------------------------|------|------------|
| Subvention DETR                | 40 % | 8.068,00 € |
| Fond de concours               | 30 % | 6.051,00 € |
| Reste à la charge a la commune |      | 6.051,00 € |

**LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 6.051,00 € H.T. (30 %) APRES SUBVENTIONS**

**TOTAL DU PROJET :**

**20.170,00 € H.T.**

La commune est tributaire de l'accompagnement financier afin de respecter sa ligne budgétaire. Elle se réserve le choix de réaliser ou non le projet en fonction du résultat de la présente demande.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal charge le Maire de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et à signer les actes à intervenir.

Publié le : 24.11.2022

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 24 novembre 2022

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 24 novembre 2022

Le Maire, Edmond BETTINGER



Sous-Préfecture de  
FORBACH-BOULAY MOSELLE

25 NOV. 2022

COURRIER ARRIVÉ



Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

## Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 24 novembre 2022

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
présents : 16

### **OBJET : Crise COVID – Plan de relance de l'Etat - Volet « Renouveau forestier » - Demande d'aide - Délégation du Conseil municipal au maire.**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-quatre novembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER  
M. Jérôme LICHNER à Mme Cindy BERTRAND  
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL  
Mme Patricia HARTER à M. Valentin BECK

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Vanessa TERRY ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Bruno STOSSE

**Secrétaire de séance** : M. Michel BAUER.

Dans le volet renouvellement forestier de son plan de relance, l'Etat dédie 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre. L'objectif est d'améliorer, adapter ou reconstituer 45 000 hectares de forêts avec environ 50 millions d'arbres. Le volet renouvellement forestier du plan de relance s'inscrit en cohérence avec les priorités de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique, préparée par les acteurs de la forêt et du bois.

Les aides de l'Etat sont destinés :

- aux peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques : taux d'aide 80%
- aux peuplements vulnérables aux effets du changement climatique : taux d'aide 60%
- aux peuplements pauvres : taux d'aide 60%

Dans ce cadre, une commune propriétaire d'une ou de parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion durable, peut donner mission dans le cadre d'une prestation, à l'ONF, opérateur dont le projet global a été retenu par l'Etat pour reconstituer les peuplements forestiers :

soit par plantations en plein pour lesquels sera appliqué le barème national arrêté par le MAA le 29 septembre 2020, modifié le 27/7/2022

- soit par plantations par placeau et enrichissement par placeau qui se feront sur présentation de devis et production de factures
- soit par travaux en faveur des mélanges (nettoisement-dépressage et/ou détourage par éclaircie à bois perdu) qui se feront sur présentation de devis et production de factures.

L'aide de l'Etat bénéficie aux propriétaires forestiers publics ou à leurs groupements dans la limite du plafond de minimis entreprises, fixé à 200 000 € au cours des trois derniers exercices fiscaux. Ce plafond pourra être supprimé au cours de l'opération, sous réserve des suites données par les services de la Commission européenne sur les régimes d'aide notifiés transmis par la DGPE.

Après avoir pris connaissance du projet par l'ONF, lorsqu'une commune candidate à l'AMI Plan de Relance, dans le cadre du projet global déposé par l'ONF et retenu par l'Etat pour reconstituer un peuplement forestier, elle confie les prestations suivantes à l'ONF:

- Réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer ;
- Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention ;
- Assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues.

Afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, à la majorité des membres présents :

- donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières ;
- désigne l'ONF comme porteur de projet pour réaliser les missions ci-dessus ;
- approuve le montant des travaux et le plan de financement ;
- sollicite une subvention de l'Etat ;
- autorise le Maire à signer une convention de mandat autorisant l'ONF à constituer et déposer le dossier de demande d'aides, signer les engagements relatifs au projet et constituer et déposer les demandes de paiement ;
- autoriser le maire à signer une convention d'adhésion aux groupements d'achats ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

Publié le : 24.11.2022

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 24.11.2022

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 24.11.2022

Le Maire, Edmond BETTINGER



Sous-Préfecture de  
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

25 NOV. 2022

COURRIER ARRIVÉ

Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

## **Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 24 novembre 2022

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers  
présents : 16

### **OBJET : Encaissement de chèques pour la création du bulletin**

#### **municipal.**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-quatre novembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Angélique PUMA à M. Edmond BETTINGER  
M. Jérôme LICHNER à Mme Cindy BERTRAND  
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL  
Mme Patricia HARTER à M. Valentin BECK

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Vanessa TERRY ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Bruno STOSSE

**Secrétaire de séance** : M. Michel BAUER.

Le maire expose au conseil municipal,

Dans le cadre de la création du bulletin municipal, la ville de Ham-sous-Varsberg fait participer financièrement les entreprises locales. En échange elles bénéficient d'un encart publicitaire au sein du bulletin municipal.

La ville souhaite réceptionner ces sommes par chèque.

Le maire propose au conseil municipal d'accepter l'encaissement de ces chèques.

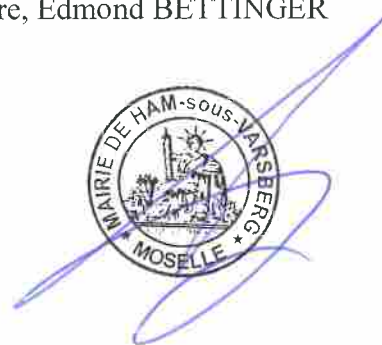
Le conseil municipal  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte : l'encaissement des chèques liés aux encarts publicitaires du bulletin municipal par la ville de Ham-sous-Varsberg.

Publié le : 24.11.2022

POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 24 novembre 2022  
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 24 novembre 2022  
Le Maire, Edmond BETTINGER



Sous-Préfecture de  
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

25 NOV. 2022

COURRIER ARRIVÉ